

# Services d'Acquisition - Conditions Applicables

VERSION 5 : EN VIGUEUR A COMPTER DU 1ER  
DECEMBRE 2024

## Conditions Générales En Ligne

Les présentes Conditions Générales En Ligne s'appliquent lorsque vous, le Commerçant, concluez le Contrat de Services de Traitement des Paiements avec nous, Shift4 (tel que défini ci-dessous), afin de bénéficier des Services d'Acquisition, comme indiqué dans le Contrat de Services de Traitement des Paiements. Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans les présentes Conditions Générales En Ligne ont le sens qui leur est donné dans le Contrat de Services de Traitement des Paiements.

### 1. Définitions

« **Services d'Acquisition** » désigne les services que nous fournissons en vertu du présent Contrat : (i) la soumission de Transactions afin d'obtenir l'Autorisation et les fonds nécessaires au règlement en vue d'un transfert ultérieur, (ii) la soumission de données afin d'effectuer un Remboursement, (iii) le traitement des litiges liés aux Rétrofacturations en votre nom, (iv) la fourniture de relevés pertinents et/ou (v) tout service accessoire nécessaire pour faciliter le traitement et le règlement des Transactions, des Rétrofacturations, des Remboursements et/ou des paiements, comme convenu entre les Parties de temps à autre ;

« **Ajustements** » désigne tous les Remboursements, Transactions CFT, retours, Rétrofacturations, Frais, Pénalités, surtaxes, dépenses et Frais d'Évaluation ainsi que tout autre paiement ou montant qui vous est dû en vertu du présent Contrat ou dont vous êtes redevable au titre des Services ou des Transactions ;

« **Contrat** » désigne l'ensemble des conditions applicables lorsque vous bénéficiez de nos Services d'Acquisition, y compris les Annexes, les Frais et les Définitions des Frais, les présentes Conditions Générales En Ligne, les Lignes Directrices des Réseaux de Cartes, l'Avenant Traitement des Données, tout lien, tel que le Portail epower et la Politique Sectorielle Acceptée fournie dans les présentes Conditions Générales En Ligne, le formulaire d'adhésion du Commerçant, les lignes directrices, procédures, règles ou conditions que nous

**vous notifions et que nous modifions de temps à autre, comme le permet la clause relative aux Modifications ;**

« **Frais d'Evaluation** » désigne les frais ou charges imposés par les Réseaux de Cartes, les autorités ou d'autres organismes officiels ;

« **Loi Applicable** » désigne toute loi, règle ou réglementation édictée par une autorité publique et qui lie une partie et s'applique à celle-ci. Pour vous, cela peut inclure les lois, règles ou réglementations en vigueur tant dans le pays à partir duquel vous proposez vos services et/ou produits que dans le pays auquel vous fournissez ces services et/ou produits ;

« **Autorisation** » désigne une confirmation par l'émetteur de la Carte, qu'une Transaction qu'un Titulaire de Carte propose d'effectuer s'inscrirait dans sa limite de crédit disponible et que le Titulaire de Carte n'a pas signalé la perte ou le vol de la Carte ;

« **Jour ouvrable** » désigne un jour autre qu'un Samedi, un Dimanche ou un jour férié à **Malte**, si vous êtes un **Commerçant de l'EEE/de l'UE**, tel que défini dans les présentes ;  
ou un jour autre qu'un Samedi, un Dimanche ou un jour férié au **Royaume-Uni**, si vous êtes un **Commerçant Britannique**, tel que défini dans les présentes ;

« **Carte** » désigne toute carte de paiement valide acceptée par nous et émise dans le cadre de tout Réseau de Cartes ;

« **Titulaire de Carte** » désigne un acheteur de vos biens et/ou services qui utilise une Carte pour régler son achat ;

« **Réseaux de Cartes** » désigne Mastercard, Visa, American Express et/ou tout autre réseau similaire, tel qu'indiqué dans le Contrat, auprès duquel nous sommes enregistrés en tant que membre ou autrement autorisés à traiter des Transactions ;

« **Marques des Réseaux de Cartes** » désigne les noms, logos, marques de service, marques déposées, dénominations commerciales, slogans ou toute autre désignation exclusive appartenant à un Réseau de Cartes. » ;

« **Règles du Réseau de Cartes** » désigne l'ensemble des statuts, règles, règlements, interprétations et autres lignes directrices actuels et futurs promulgués de temps à autre par tout Réseau de Cartes ;

« **Lignes Directrices des Réseaux de Cartes** » désigne certaines exigences prévues par les Règles des Réseaux de Cartes que vous êtes tenu de respecter, en fonction de votre activité et de vos opérations. Les Lignes Directrices des Réseaux de Cartes sont mises à jour de temps à autre [ici](#), et nous vous informerons de toute mise à jour ayant une incidence sur votre conformité aux Lignes Directrices. Vous devez également vous efforcer de consulter ces Lignes Directrices régulièrement et de nous contacter en cas de questions ;

« **Rétrofacturations** » désigne une Transaction contestée pour laquelle l'émetteur de la Carte demande un remboursement pour le Titulaire de Carte dans les circonstances prévues par les Règles du Réseau de Cartes. Nous facturons des frais pour les Rétrofacturations, et ces frais sont indiqués à l'Annexe 1 et dans les Définitions des frais ;

« **Informations Confidentielles** » désigne : (i) tous les secrets d'affaires ; (ii) toute information commerciale, marketing, technique ou autre information confidentielle échangée entre les Parties concernant les activités commerciales des Parties ; et/ou (iii) toute autre information, de quelque nature que ce soit, mise à la disposition d'une Partie par une autre Partie et qui serait raisonnablement considérée comme confidentielle ; y compris toute information qui vous a été fournie avant la conclusion du Contrat ;

« **Transaction CFT** » désigne une Transaction initiée par un Commerçant qui transfère des fonds vers une Carte. Ces transferts peuvent être utilisés comme des versements effectués par des Commerçants du secteur de l'assurance, des compagnies aériennes ou des jeux d'argent vers des Titulaires de Carte. Cette liste n'est pas exhaustive. Le transfert de fonds donne lieu à un crédit sur une Carte. Nous facturons des frais pour les transactions CFT, et ces frais sont indiqués dans l'Annexe 1 et dans les Définitions des frais ;

« **CAS DE DEFAILLANCE** » DÉSIGNE UN ÉVÉNEMENT DANS LEQUEL :

(I) NOUS SOUPÇONNONS RAISONNABLEMENT QUE VOUS OU LA FOURNITURE DE VOS SERVICES OU PRODUITS ENFREIGNEZ LA LOI APPLICABLE DANS LE PAYS OÙ VOUS ÊTES ÉTABLI OU D'OÙ OU VERS LEQUEL VOS SERVICES/PRODUITS SONT OFFERTS ;

(II) VOUS ENFREIGNEZ SUBSTANTIELLEMENT L'UNE DES CLAUSES DU CONTRAT ;

(III) VOUS ÊTES, OU RISQUEZ DE DEVENIR, INSOLVABLE ET/OU INCAPABLE DE FOURNIR UNE PARTIE SUBSTANTIELLE DE VOS PRODUITS ET/OU SERVICES ;

(IV) LES TRANSACTIONS SOUMISES COMPRENNENT UN POURCENTAGE DE TRANSACTIONS FRAUDULEUSES OU NON AUTORISÉES QUI, SELON NOTRE SEULE (MAIS RAISONNABLE) OPINION, DÉPASSE LE POURCENTAGE ACCEPTABLE POUR VOTRE ACTIVITÉ, OU QUI ENTRAÎNE UNE VIOLATION DES RÈGLES DU RESEAU DE CARTES OU LORSQUE VOUS NE RESPECTEZ PAS NOS SEUILS DE RETROFACTURATION TELS QUE RAISONNABLEMENT DÉFINIS DANS NOTRE PROGRAMME GÉNÉRAL INTERNE DE SURVEILLANCE DES PERFORMANCES ;

(V) VOUS NE DONNEZ PAS SUITE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS OU DE DOCUMENTS QUE NOUS VOUS ADRESSONS DE TEMPS À AUTRE AFIN DE PROCÉDER À DES VÉRIFICATIONS KYC ET

AML, QUE NOUS SOMMES TENUS D'OBTENIR EN VERTU DES RÈGLES DU RESEAU DE CARTES OU DE LA LOI APPLICABLE, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA VIGILANCE A L'EGARD DE LA CLIENTELE ET À LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ;

(VI) NOUS CONSTATONS QUE LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ FOURNIES SONT FAUSSES OU TROMPEUSES DE MANIÈRE SUBSTANTIELLE ;

(VII) DES CHANGEMENTS CONCERNANT LES ACTIVITÉS COMMERCIALES, LES PRATIQUES OU LES COORDONNÉES BANCAIRES ONT EU LIEU SANS QUE NOUS EN AYONS ÉTÉ INFORMÉS ET/OU QUE NOUS LES AYONS APPROUVÉS ;

(VIII) VOTRE COMPTE EST, SELON NOTRE AVIS RAISONNABLE, SUBSTANTIELLEMENT INACTIF OU PRESENTE UN FAIBLE VOLUME DE TRAITEMENT PENDANT UNE PERIODE D'AU MOINS DEUX (2) MOIS ;

(IX) VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES NE DÉPASSE PAS LE « CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL MINIMUM » TEL QUE NOUS POUVONS LE FIXER, AU COURS DE TOUTE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS ; (« CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL MINIMUM ») ;

(X) VOUS TRAITEZ UNE TRANSACTION QUELLE QU'ELLE SOIT VIA VOTRE IDENTIFIANT DE COMPTE POUR DES SITES WEB NON APPROUVÉS PAR NOUS ;

(XI) TOUTE GARANTIE QUE VOUS NOUS AVEZ FOURNIE PERD OU CESSE D'AVOIR PLEINE FORCE ET EFFET POUR TOUTE RAISON, Y COMPRIS LE RETRAIT D'UN GARANT DE TOUTE GARANTIE FOURNIE EN RELATION AVEC LE CONTRAT ;

(XII) « TOUTE PROCEDURE JUDICIAIRE, ARBITRALE, ADMINISTRATIVE OU TOUTE AUTRE ENQUETE, Y COMPRIS ENGAGEE PAR LES RESEAUX DE CARTES, OU TOUT LITIGE EST ENGAGE A VOTRE ENCONTRE, ET EST RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'ABOUTIR A UNE DECISION DEFAVORABLE ET EN CAS DE DECISION DEFAVORABLE, EST RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UN EFFET DEFAVORABLE SIGNIFICATIF SUR VOS OPERATIONS ;

(XIII) TOUT AUTRE ÉVÉNEMENT OU SÉRIE D'ÉVÉNEMENTS (Y COMPRIS TOUT CHANGEMENT DÉFAVORABLE CONCERNANT VOTRE ACTIVITÉ, VOS ACTIFS OU VOTRE SITUATION FINANCIÈRE) OU TOUT ACTE OU OMISSION DE VOTRE PART, DE LA PART DE VOS ADMINISTRATEURS OU DE VOS BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS, QUI, SELON NOTRE SEULE (MAIS RAISONNABLE) OPINION (1) SONT SUSCEPTIBLES D'AFFECTER DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE ET NÉGATIVE VOTRE CAPACITÉ OU VOTRE

VOLONTÉ DE RESPECTER VOS OBLIGATIONS AU TITRE DU CONTRAT ; (2) SONT SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT NÉGATIF SIGNIFICATIF SUR NOTRE INTÉGRITÉ, NOTRE RÉPUTATION OU NOTRE MARQUE, OU SUR CELLES D'UN RESEAU DE CARTES ; OU (3) SONT SUSCEPTIBLES DE NOUS METTRE EN SITUATION DE VIOLATION DES RÈGLES DU RESEAU DE CARTES OU D'ENTRAÎNER LE RETRAIT DE NOTRE ADHÉSION À UN RESEAU DE CARTES ; OU

(XIV) TOUTE VIOLATION SUBSTANTIELLE DES RÈGLES DE PROTECTION DES DONNÉES TELLES QUE DÉFINIES DANS L'AVENANT TRAITEMENT DES DONNÉES DISPONIBLE [ICI](#).

« **Transaction d'E-Commerce** » désigne une Transaction initiée par un Titulaire de Carte pour acheter des biens ou des services sur Internet, lorsque ledit Titulaire de Carte n'est pas physiquement présent au point de vente au moment de la Transaction ;

« **Date d'Entrée en Vigueur** » désigne la date à laquelle le présent Contrat entre en vigueur, c'est-à-dire la date à laquelle vous signez le Contrat ;

« **Rétrofacturations Excessives** » désigne les seuils supérieurs à 1 % de la valeur totale des Transactions, calculés mensuellement, ou tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre conformément à la clause relative aux Modifications. Les seuils sont disponibles [ici](#) ;

« **Taux de Change** » désigne le taux de conversion applicable selon Reuters ou la BCE, majoré d'un pourcentage fixé par nos soins ; le Taux de Change vous sera communiqué sur demande ;

« **Frais** » désigne les frais ou autres paiements que vous devez régler en contrepartie des Services. Les Frais sont énoncés à l'Annexe 1 du Contrat relatif aux Services de Traitement des Paiements, et sont expliqués et définis ici : <https://www.shift4.com/s4i-fees>. Les Frais peuvent être modifiés de temps à autre moyennant notification à votre intention, et conformément à la clause relative aux Modifications ;

« **Force Majeure** » désigne des circonstances anormales et imprévisibles échappant à notre contrôle. De telles circonstances peuvent inclure notamment, sans s'y limiter, des catastrophes naturelles, des accidents, des incendies, des troubles publics, des grèves, des révolutions, des hostilités, des actes législatifs, des ordres gouvernementaux et des directives des autorités, qui interdisent directement ou indirectement les activités prévues aux présentes ou rendent autrement l'exécution de nos obligations incompatible avec d'autres dispositions de la Loi Applicable ;

« **Droits de Propriété Intellectuelle** » désigne l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, de quelque nature que ce soit, y compris les brevets, inventions, le savoir-faire, les connaissances exclusives, les secrets d'affaires et autres informations confidentielles, droits d'auteur, droits sur les bases de données (y compris les droits d'extraction), droits de dessins et modèles (enregistrés ou non), droits d'auteur, marques, marques de service, logos, noms de domaine internet,

dénominations sociales, noms commerciaux, droits protégeant le goodwill et la réputation, droits moraux, ainsi que l'ensemble des enregistrements ou demandes d'enregistrement relatifs à l'un quelconque des éléments précités, et tous droits et formes de protection de nature similaire relatifs à l'un quelconque des éléments précités ou produisant un effet équivalent dans tout pays ou toute juridiction, y compris les droits assimilables à des droits en matière de concurrence déloyale et les droits d'agir en contrefaçon ou en parasitisme;

« **Perte(s)** » désigne l'ensemble des engagements, pertes, dommages, coûts, charges, réclamations, demandes, procédures, actions, règlements, dépenses (y compris les frais juridiques calculés sur la base d'une indemnisation intégrale) et amendes et/ou pénalités (y compris celles imposées par un Réseau de Cartes ou un autorité de régulation) ;

« **Commerçant** » désigne vous, une entreprise vendant ses biens et/ou services ;

« **Commerçant de l'UE** » désigne un **Commerçant légalement constitué dans un pays de l'UE ou de l'EEE.**

**Si vous êtes un Commerçant de l'UE, le Contrat s'applique à vous dans son intégralité tel qu'il est rédigé, sauf indication contraire. Des indications sont fournies tout au long du Contrat ;**

« **Commerçant Britannique** » désigne un **Commerçant légalement constitué au Royaume-Uni.**

**Si vous êtes un commerçant britannique, le Contrat s'applique à vous dans son intégralité tel qu'il est rédigé, sauf lorsqu'il est indiqué que des conditions différentes s'appliquent aux Commerçants britanniques, auquel cas ces conditions s'appliquent à vous. Des indications sont fournies tout au long du Contrat ;**

« **Valeur Maximale de la Transaction** » désigne le montant maximal autorisé pour toute Transaction unique effectuée par un Titulaire de Carte via le terminal de paiement ou la plateforme de paiement, tel que défini à l'Annexe 1, Conditions de Paiement, du Contrat de Services de Traitement des Paiements ;

« **Nombre Maximal de Transactions par Carte** » désigne le nombre maximal de paiements qu'un Titulaire de Carte peut effectuer en une journée, tel que défini à l'Annexe 1, sous Conditions de Paiement, du Contrat de Traitement des Paiements ;

« **Conditions Opérationnelles** » désigne les détails de traitement que vous nous fournissez. Ces conditions sont indiquées à l'Annexe 2 du Contrat de Traitement des Paiements et décrites à la clause 3.3, à savoir : le type de Cartes et/ou de Transactions à accepter ; votre ou vos codes de catégorie ; les devises à accepter ; le ou les sites web ; le compte bancaire sur lequel le règlement a été demandé ; les seuils de Rétrofacturation et de fraude ; les plafonds ou seuils de Transaction ; tout blocage par pays, Transaction, Carte ou adresse IP ; et/ou les conditions relatives à la sécurité des cartes ;

« **Pénalités** » désigne toute amende, tout montant ou tout autre paiement supplémentaire qui nous est imposé par les Réseaux de Cartes à la suite d'une violation des Règles du Réseau de Cartes ou de tout autre acte ou omission de votre part, autre que celle résultant de votre respect du présent Contrat, des instructions données par nous ou en notre nom, de la Loi Applicable ou des Règles du Réseaux de Cartes. Les pénalités peuvent inclure, sans s'y limiter, toute amende, tout montant ou tout paiement supplémentaire dont le montant dépend de facteurs externes à vous ou est influencé par ceux-ci. Les pénalités excluent toute amende, somme ou paiement supplémentaire résultant de notre manquement (ou de celui de toute personne agissant en notre nom) au présent Contrat, à la Loi applicable ou aux Règles du Réseau de Cartes (à moins que notre manquement aux Règles du Réseaux de Cartes ne résulte de votre manquement à ces règles) ;

« **Prestataire** » désigne, [le cas échéant pour le Commerçant] une partie intermédiaire désignée par vous, qui vous présente et/ou vous met en relation avec nous, et vous fournit des services liés au paiement, notamment, mais sans s'y limiter : (i) le traitement technique de vos Transactions afin de nous permettre d'obtenir l'Autorisation et d'effectuer la compensation/le règlement ; (ii) la transmission à votre intention des relevés de notre part concernant les Transactions traitées et les Frais, Rétrofacturations, Pénalités et Frais d'Évaluation associés ; (iii) la prise en charge de toutes les communications de notre part à votre intention concernant les Transactions ; (iv) permettre votre intégration technique à nos systèmes via ses propres systèmes (ou ceux d'un tiers) ; (v) la fourniture de services de passerelle ; et (vi) tout service d'appui et accessoire raisonnablement nécessaire pour soutenir ce qui précède ;

« **PSR** » désigne les Payment Services Regulations 2017 tel qu'ils peuvent être modifiés ou remplacés de temps à autre ;

« **Réserve** » désigne un montant que nous retenons et conservons (sur la base d'une évaluation raisonnable des Ajustements potentiels, des risques et autres engagements, ainsi que des informations que vous nous avez fournies concernant votre utilisation prévue des Services au moment de votre inscription), à titre de garantie pour toute somme que vous nous devez (y compris les Rétrofacturations) en vertu du Contrat. La Réserve peut prendre la forme soit d'une somme fixe (« Réserve Fixe »), soit d'un pourcentage des fonds de règlement (« Réserve Glissante »), telle que nous pouvons la fixer de temps à autre, et peut être alimentée par un ou plusieurs des moyens suivants : (i) une prolongation du délai de règlement des fonds qui vous sont dus ; (ii) une ou plusieurs déductions ou compensations sur les fonds de règlement qui vous sont normalement dus, avant que des déductions ou des paiements ne soient effectués sur les montants que vous avez traités ; et/ou (iii) le transfert d'une valeur monétaire à notre profit par vous ou en votre nom ;

« **SAQ** » désigne les questionnaires d'auto-évaluation, tels que détaillés dans les [Lignes Directrices des Réseaux de Cartes](#) ;

« **SCA** » désigne l'Authentification Forte du Client, telle que définie et requise par la 2nd Directive sur les Services de Paiement (PSD2) applicable aux Commerçants de l'UE ou par les PSR applicables aux Commerçants du Royaume-Uni ;

« **Annexe 1** » désigne les Frais applicables qui nous sont dus pour la fourniture des Services, tels qu'énoncés à l'annexe 1 du Contrat. Les Frais comprennent également d'autres frais de tiers applicables, tels que, sans s'y limiter, les frais des Réseaux de Cartes ou des émetteurs. Les Frais sont détaillés à l'Annexe 1 et peuvent être sujets à modification conformément aux stipulations de la clause relative aux Modifications ;

« **Devise de Règlement** » désigne la devise dans laquelle le paiement est effectué au Commerçant, telle qu'indiquée dans l'Annexe 1 du Contrat de Services de Traitement des Paiements et telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre par les Parties ;

« **Shift4** » désigne **Shift4 Limited, numéro d'enregistrement de la société C46342, dont le siège social est situé au 80 Strait Street, La Valette VLT 1436, Malte, une institution financière agréée et réglementée par l'Autorité des Services Financiers de Malte OU Shift4 Payments UK Limited, numéro d'enregistrement de la société 10694402, dont le siège social est situé à Suite 19.03-19.04 Heron Tower, 110 Bishopsgate, Londres, Royaume-Uni, EC2N 4AY, un établissement de paiement agréé et réglementé par la Financial Conduct Authority, FCA FRN : 778473. Consultez les informations les plus récentes sur les sociétés Shift4 ici : [shift4.com/licenses](https://shift4.com/licenses) ;**

« **Conditions Générales Opérationnelles** » (« **CGO** ») désignent les présentes CGO, telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre par nous, conformément aux termes du présent Contrat de Services de Traitement des Paiements. La dernière version des CGO est publiée [ici](#) .

« **Territoire** » désigne les territoires sur lesquels nous sommes autorisés à fournir les Services. Pour les Commerçants de l'UE, cela désigne l'Union européenne et l'EEE. Pour les Commerçants du Royaume-Uni, cela désigne le Royaume-Uni ;

« **Transaction** » désigne tout type de Transaction de paiement liée à un achat de vos biens et/ou services, que la Transaction soit approuvée ou refusée. Une Transaction peut notamment désigner un achat, un retour, un Remboursement, une erreur, un crédit ou un Ajustement ;

« **Devise de Transaction** » désigne la devise dans laquelle la Transaction est initiée ;

## 2. Déclarations et garanties

2.1 Les Parties s'engagent à respecter et à continuer de respecter, pendant toute la Durée du Contrat (telle que définie à la clause relative à la Durée et à la Résiliation), la Loi Applicable, les Règles du Réseau de Cartes et les Lignes Directrices des Réseaux de Cartes, telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre.

2.2 Les Parties déclarent et garantissent, pendant toute la Durée du Contrat, que :

2.2.1 leur activité est une activité légitime et licite ;

2.2.2 vous garantissez que vos activités commerciales sont menées depuis votre pays de constitution et êtes tenu de maintenir vos activités dans ce pays, sauf si vous nous en informez au préalable et que nous l'acceptons explicitement ;

2.2.3 vous utilisez les Services à des fins commerciales légitimes et ne vous livrez pas, et ne vous livrez pas, à des comportements ou à des Transactions pouvant être considérés comme illégaux ou non conformes à la Loi Applicable, aux Règles du Réseau de Cartes et à toute politique, procédure et instruction connexes que nous fournissons ;

2.2.4 Les parties s'engagent à ne commettre aucun acte susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers, y compris la publication ou la transmission de tout contenu contraire à la Loi Applicable ;  
et

2.2.5 vous ne ferez ni n'omettez de faire quoi que ce soit dont vous pourriez raisonnablement penser qu'il est susceptible de nuire de manière significative à notre réputation ou à notre goodwill, ou à celle d'un Réseau de Cartes.

2.3 toutes les informations et tous les documents que vous nous fournissez, ou qui nous sont fournis par le Prestataire ou par une autre partie en votre nom, sont véridiques, exacts et complets et reflètent fidèlement votre structure d'entreprise, vos activités et votre situation financière, afin de nous permettre de procéder à une évaluation éclairée de votre situation et de votre capacité à remplir vos obligations au titre du Contrat ;

2.4 Les parties possèdent les licences, autorisations et agréments requis en vertu de la Loi Applicable pour exercer leurs activités en toute légalité ;

2.5 Les parties disposent et continueront de disposer de tous les actifs et liquidités nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations au titre du Contrat à leur échéance ;

2.6 Il n'existe aucune action, poursuite ou procédure en cours, ni, à votre connaissance, aucune menace de ce type, dont l'issue, si elle était prononcée, compromettrait de manière significative votre capacité à poursuivre vos activités de manière substantielle ou qui aurait un impact négatif significatif sur votre situation financière ou vos opérations ;

2.7 Pour les Transactions d'E-Commerce : vous garantissez que vous êtes le propriétaire légitime du ou des sites web soumis par vous ou en votre nom pour traitement et que vous disposez du contrôle total et de l'autorisation concernant le contenu du site web ;

2.8 toutes les personnes signant des documents en votre nom et/ou vous représentant sont légalement autorisées à le faire ;

2.9 Vous êtes financièrement responsable des Transactions traitées en vertu du présent Contrat, ainsi que des Frais, Ajustements et Frais d'Evaluation qui s'y rapportent ; et

2.10 Vous vous engagez à payer et à prendre en charge, sur demande, tous frais, dettes ou engagements, qu'ils soient exigés par nous, les Réseaux de Cartes ou les autorités, et vous nous autorisez en outre à procéder à une compensation sur les fonds de règlement, la Réserve ou toute autre garantie détenue par nous, afin de couvrir ces frais, dettes ou engagements.

### **3. Nos obligations**

Pendant la Durée du présent Contrat et sous réserve de votre respect des stipulations du présent Contrat, nous nous engageons à :

3.1 Vous fournir les Services d'Acquisition, qui comprennent, sans s'y limiter : (i) la soumission des Transactions que nous recevons afin d'obtenir l'Autorisation et les fonds pour le règlement ou pour un transfert ultérieur, (ii) la gestion des litiges liés aux Rétrofacturations en votre nom, (iii) la fourniture de relevés de compte pertinents et/ou (iv) les services accessoires nécessaires pour faciliter le traitement et le règlement des transactions, des Rétrofacturations et/ou des Remboursements, comme convenu par écrit entre les Parties de temps à autre, via notre technologie propriétaire (la « Plateforme ») ;

3.2 Vous accorder un droit non exclusif, non transférable, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, limité et révocable permettant à vos employés, agents, représentants et sous-traitants autorisés

d'accéder aux Services que nous fournissons (« Utilisateurs Autorisés »), y compris l'accès à la Plateforme, pour votre usage commercial interne ;

3.3 Examiner et, en agissant de manière raisonnable, approuver ou établir : (i) le type de Cartes et/ou de Transactions à accepter ; (ii) le ou les codes de catégorie qui vous sont applicables ; (iii) les devises que nous sommes en mesure d'accepter ; (iv) tout site web, le cas échéant, par l'intermédiaire duquel vous exercez votre activité, et proposer des modifications à ce ou ces sites web ; (v) tout compte bancaire sur lequel un règlement a été demandé ; (vi) les seuils de Rétrofacturation et de fraude ; (vii) les plafonds ou seuils de Transaction ; (viii) tout blocage par pays, Transaction, Carte ou adresse IP ; et/ou (ix) les conditions relatives à la sécurité des cartes (telles que CVV, CVV2, AVS et 3D Secure) ;

3.4 Lorsque nous prenons ou mettons à jour une décision conformément à la clause 3.3 de temps à autre, nous agissons de manière raisonnable et de bonne foi, en tenant dûment compte de vos besoins, de nos capacités opérationnelles et des mesures raisonnables de contrôle des risques, des Règles du Réseau de Cartes, de la Loi Applicable, de nos propres politiques et procédures internes générales dans la mesure où cela est raisonnable, ainsi que des autres stipulations du Contrat.

3.5 Nous vous verserons les fonds du Titulaire de Carte, conformément à la clause relative au Traitement et au Règlement et au présent Contrat.

3.6 **Protection des fonds.** Nous nous engageons à protéger vos fonds afin de garantir la sécurité de votre argent. Nous respectons les Payment Service Regulations 2017 (PSRs) (pour **les Commerçants Britanniques**) et la Loi sur les Institutions Financières (pour **les Commerçants de l'UE**), en vertu desquels nous conservons vos fonds séparément des nôtres et les plaçons sur un compte protégé. Cette pratique garantit la protection de vos fonds à tout moment.

Vos fonds sont détenus dans un établissement bancaire, afin de garantir qu'ils sont conservés de manière sécurisée, exclusivement à votre profit. Nous n'avons pas accès à ces fonds pour notre propre usage opérationnel. L'établissement bancaire qui détient ces fonds est également soumis à une réglementation, ce qui offre une protection supplémentaire aux fonds que vous nous confiez.

Vous avez le droit de demander des informations sur la manière dont vos fonds sont protégés. Si vous avez des questions concernant la protection de vos fonds, veuillez contacter votre gestionnaire de compte ou nous contacter à l'adresse [support.europe@shift4.com](mailto:support.europe@shift4.com) .

3.7 Si vous êtes un **Commerçant Britannique**, des conditions supplémentaires s'appliquent dans la dernière section intitulée « **Pour les Commerçants Britanniques** » ci-dessous.

## 4. Vos obligations

4.1 Vous nous autorisez à recouvrer auprès des émetteurs de Cartes les paiements par Carte correspondant aux Transactions soumises et plus généralement à contrôler et gérer le règlement des fonds liés à ces Transactions conformément au présent Contrat.

4.2 Pour les Commerçants qui bénéficient de nos Services via leur Prestataire.

4.2.1 Lorsque vous bénéficiez de nos Services par l'intermédiaire de votre Prestataire, vous nous autorisez à accepter les instructions de votre Prestataire, à communiquer avec lui en votre nom et à nous fier aux déclarations et garanties sur vous et votre entreprise, émises par le Prestataire.

4.2.2 Lorsque votre Prestataire y est autorisé et dispose des autorisations requises, et à la demande de votre Prestataire, vous nous autorisez à effectuer le règlement des fonds conformément à la clause de Traitement et de Règlement, sur le compte bancaire désigné par votre Prestataire.

4.2.3 Vous ne nous tiendrez pas pour responsables du fait de nous être fondés sur les instructions de votre Prestataire lors de la fourniture de nos Services et de l'exécution des termes du Contrat.

4.3 Pendant la Durée du présent Contrat, vous :

4.3.1 coopérerez avec nous pour créer et gérer un ou plusieurs identifiants de compte commerçant (« MID ») afin de faciliter les Transactions.

4.3.2 devrez gérer et sécuriser toutes les clés API et identifiants de connexion utilisés par les Utilisateurs Autorisés dans le cadre de leur utilisation de la Plateforme, et les protéger contre toute utilisation ou divulgation non autorisée.

4.3.3 devez nous informer sans délai par écrit de tout changement concernant toute information qui, à votre connaissance, nous a été fournie ou est détenue par nous et qui se rapporte à vous, à votre entreprise, à vos produits et/ou services, à votre structure d'entreprise et/ou à votre localisation.

4.3.4 devez nous informer sans délai par écrit en cas de : (i) survenance ou probabilité d'un événement en vertu duquel l'exercice de votre activité est susceptible d'être ou serait considéré comme illégal en vertu de la Loi Applicable ; (ii) tout changement de circonstances susceptible

d'affecter votre situation, votre statut ou votre capacité à remplir vos obligations au titre du Contrat, ou dans le cas où vous seriez ou risqueriez d'être dans l'incapacité de payer vos dettes ; et/ou (iii) d'un changement dans votre structure de propriété ou de contrôle résultant de l'acquisition, par une personne (ou des personnes agissant de concert), de 10 % ou plus du capital social ou des droits de vote de votre société ou d'une société mère de votre société.

4.3.5 devez (i) fournir l'assistance raisonnable que nous pourrions demander pour la prévention et la détection du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme ou de toute autre activité frauduleuse ou criminelle, ainsi que pour le respect général du Contrat et de toute Loi Applicable ; et (ii) coopérer avec nous (en agissant de manière raisonnable) pour mener une inspection dans vos locaux afin de vérifier le respect du présent Contrat. Vous serez tenu de prendre en charge les frais et dépenses occasionnés par la réalisation d'une inspection.

4.4 Si vous manquez à l'une des obligations prévues à la présente clause 4 et que cela nous amène à enfreindre la Loi Applicable ou à enfreindre de manière substantielle les Règles du Réseau de Cartes, ou si cela nous fait subir ou engager des coûts ou des pertes substantiels, nous aurons le droit de suspendre et/ou de résilier le présent Contrat conformément aux stipulations de celui-ci.

## **5. Diligence Raisonnable et Droits à l'Information**

5.1 Nous aurons à tout moment le droit de vous demander tout document ou toute information, y compris sous forme de données à caractère personnel, dont nous aurons raisonnablement besoin aux fins de vérification et de conformité, entre autres, avec la réglementation en matière de Lutte Contre le Blanchiment d'Argent, incluant : (i) votre identité, celle de vos dirigeants et de vos bénéficiaires effectifs directs ou indirects ; (ii) vos activités commerciales (envisagées ou effectives) ; (iii) votre respect continu du Contrat, des Règles du Réseau de Cartes et/ou de toute Loi Applicable ou des demandes de toute autorité compétente ; (iv) votre profil de risque, y compris - sans s'y limiter - votre situation financière ; (v) la preuve que toute information que vous nous avez fournie, ou que nous avons obtenue, est correcte et véridique.

5.2 Les documents demandés mentionnés ci-dessus doivent nous être fournis dès que possible et, en tout état de cause, dans le délai que nous pouvons raisonnablement exiger.

**5.3 Vous reconnaissez et acceptez que, pendant toute la Durée du Contrat, vous soyez soumis à une surveillance périodique et continue lorsque nous le demandons raisonnablement, ce qui inclut, sans s'y limiter, l'inspection périodique de vos locaux et de votre site web (le cas**

**échéant, nos frais raisonnables vous seront communiqués et seront à votre charge). En outre, vous reconnaissez et acceptez que les Réseaux de Cartes aient le droit de procéder à un audit de votre entreprise afin de vérifier le respect des Règles du Réseaux de Cartes. Vous devez nous accorder tout accès raisonnable à votre site physique que nous pourrions exiger aux fins du Contrat. Vous prendrez en charge tous les frais applicables liés à tout audit et surveillance, menés de manière raisonnable par nous ou en notre nom, ou par les Réseaux de Cartes ou en leur nom.**

5.4 Lorsque nous ou un Réseau de Cartes vous demandons raisonnablement d'apporter des modifications à votre ou vos sites web afin de garantir la conformité aux Règles du Réseau de Cartes, vous devez effectuer ces modifications dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date de cette demande (ou dans un délai plus court si les Réseaux de Cartes le demandent).

5.5 Si vous ne vous conformez pas à notre demande en vertu de la présente clause 5 dans les délais impartis, nous nous réservons le droit de suspendre et/ou de résilier sans délai le Contrat conformément à la clause relative à la Durée et à la Résiliation du présent Contrat. Dans la mesure du possible et lorsque cette mesure ne nous exposerait pas à un préjudice substantiel potentiel, nous vous adresserons dans un premier temps une demande supplémentaire avant d'exercer nos droits de suspension ou de résiliation immédiates susmentionnés.

## **6. Traitement et Règlement**

6.1 Pour les Transactions d'E-Commerce : vous acceptez et reconnaissez que toutes les Transactions doivent provenir de sites web approuvés par nous, comme prévu dans le présent Contrat, et être soumises conformément aux présentes CGO, ainsi qu'à toute autre spécification ou instruction raisonnable fournie par nous pour la fourniture des Services, y compris le manuel e-power : <https://epower.credorax.com>. Vous acceptez que nous ne soyons pas tenus de fournir les Services lorsque les données pertinentes ne sont pas transmises avec exactitude et dans le format raisonnablement spécifié par nous. Vous reconnaissez avoir été informé des secteurs d'activité interdits, qui peuvent être consultés ici : <https://www.shift4.com/s4i-accepted-industry-policy>, et vous vous engagez à ne pas traiter de Transactions pour ces secteurs d'activité interdits, ni à en faire la promotion sur vos sites web.

6.2 SCA. Vous comprenez et connaissez les exigences en matière de SCA et vous vous engagez à mettre en œuvre une solution conforme à la SCA, soit de manière indépendante, soit via notre solution, ou bien à ne traiter que les Transactions éligibles à l'exemption de la SCA, conformément à

la Loi Applicable. Vous devez vous assurer à tout moment que vous respectez toutes les exigences fixées par les Règles du Réseau de Cartes en ce qui concerne (i) votre localisation ; (ii) les exigences SCA ; et toute autre exigence des Réseaux de Cartes. Toute Pénalité qui nous serait imposée en raison de votre non-respect des Règles du Réseaux de Cartes vous sera répercutée.

6.3 Vous comprenez que la fourniture de nos Services est soumise à certaines conditions, telles que, sans s'y limiter, les modèles d'opération (par exemple, les abonnements, les paiements récurrents, etc.), des plafonds ou seuils de Transaction, des limites sur les montants des Transactions, le traitement sécurisé des Transactions, des plafonds de volume, des restrictions de devises, des blocages par pays, l'attribution de codes MCC, des modifications du délai de financement ou de la fréquence de règlement, et, si pertinent, une Réserve et/ou une garantie, qui peuvent être imposées ou modifiées de temps à autre si nous le jugeons raisonnablement nécessaire, et après notification à votre intention. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'une des conditions imposées, vous pouvez résilier le présent Contrat immédiatement.

6.4 Vous reconnaissez et acceptez que vous êtes responsable de toutes les Transactions que vous traitez sous votre identifiant de compte Commerçant et que vous êtes responsable de toutes les Rétrofacturations, Remboursements et Pénalités relatifs aux Transactions traitées dans le cadre du Contrat. Cette responsabilité n'est soumise à aucune limitation de responsabilité qui pourrait être mentionnée ailleurs dans le Contrat et survit à la résiliation ou à l'expiration du Contrat. Vous ne pouvez en aucun cas soumettre des Transactions pour toute activité, tout produit ou toute entité qui n'est pas explicitement autorisé par nous.

**6.5 Règlement. Sous réserve des conditions du Contrat, nous transférerons les fonds de règlement, déduction faite des Rétrofacturations, Remboursements, Pénalités, Ajustements et/ou Frais, conformément aux conditions du présent Contrat.** Sauf accord écrit contraire entre les Parties, nous n'aurons aucune obligation de transférer les fonds de règlement en vertu du Contrat si nous n'avons pas reçu ces fonds de règlement de la part des Réseaux de cartes. Le règlement sera effectué sur un compte dûment désigné par le Commerçant, ou par le Prestataire [si pertinent], sous réserve de nos critères d'acceptation raisonnables (le « Compte Désigné »). Nous vous signalerons, ou signalerons à votre Prestataire [si pertinent], toutes les Rétrofacturations, Remboursements, Pénalités et Ajustements (y compris ceux imposés par les Réseaux de Cartes) de manière périodique, conformément à la Loi Applicable. Vous acceptez en outre que le règlement constitue le règlement complet et définitif de toute réclamation que vous pourriez avoir à notre encontre et qu'en procédant au règlement, nous remplissons nos obligations de vous transférer les

fonds de règlement conformément au Contrat et que nous n'aurons plus aucune responsabilité envers vous à cet égard.

6.6 Vous comprenez et acceptez que, sauf en cas de faute de notre part (par exemple, à la suite d'une violation des Règles du Réseau de Cartes qui ne serait pas imputable à votre manquement), nous ne vous indemniserons pas en cas de retard ou de non-exécution de la part des Réseaux de Cartes, en raison desquels vous recevez un règlement tardif ou aucun règlement pour des transactions déjà traitées, mais non encore réglées par nous/les Réseaux de Cartes.

6.7 Dans le cas où vous avez conclu des accords de préfinancement avec nous, nous avons le droit de vous réclamer les fonds si le Réseau de Cartes concerné ne nous verse pas les sommes dues.

6.8 Aucun intérêt ne sera dû sur les montants détenus par nous avant le règlement des fonds en votre faveur, sauf si le règlement est retardé de plus de trente (30) jours en raison d'une faute lourde de notre part. L'intérêt dû sur le montant réglé en retard correspondra au taux d'intérêt standard applicable en vertu du droit Maltais, pour les Commerçants de **l'UE/EEE**, ou du droit Anglais, pour les Commerçants du **Royaume-Uni**.

6.9 Le règlement s'effectuera à la fréquence convenue entre les Parties, ou entre nous et le Prestataire agissant en votre nom [si pertinent], comme convenu par écrit entre vous et le Prestataire, et sera soumis à un certain nombre de jours de délai de financement tels que stipulé par nous dans l'Annexe 1 du Contrat, susceptible d'être modifiée de temps à autre dans les limites autorisées par le Contrat.

6.10 Si vous êtes un **Commerçant de l'UE/EEE** : Les parties conviennent que le titre III de la Directive sur les Services de Paiement, tel que transposé en droit Maltais ou en toute autre législation UE applicable, ainsi que toute exigence équivalente ou similaire prévue par toute législation ultérieure, ne s'appliquera pas entre les Parties dans la mesure où une telle non-application est autorisée par la Directive sur les Services de Paiement ou toute législation ultérieure. Si vous êtes un **Commerçant Britannique**, des conditions différentes s'appliquent à vous dans la dernière section intitulée « **Pour les Commerçants Britanniques** » ci-dessous.

6.11 Afin de réduire les frais administratifs et autres coûts, sauf demande contraire de votre part, nous n'effectuerons des virements pour vous régler que lorsque les fonds en question dépassent les montants minimaux indiqués ci-dessous, sauf stipulation contraire dans le Contrat :

Nom de la Devise de Règlement	Code de la Devise de Règlement	Seuil de Paiement
-------------------------------	--------------------------------	-------------------

Dollar australien	AUD	100
Livre sterling	GBP	100
Dollar canadien	CAD	100
Couronne tchèque	CZK	3000
Couronne danoise	DKK	750
Euro	EUR	100
Dollar de Hong Kong	HKD	1 000
Yen japonais	JPY	15 000
Dollar néo-zélandais	NZD	200
Couronne norvégienne	NOK	1 000
Zloty polonais	PLN	500
Dollar de Singapour	SGD	200
Rand sud-africain	ZAR	1 500
Couronne suédoise	SEK	1000
Franc suisse	CHF	100
Lire turque	TRY	300
Dollar américain	USD	100

## 6,12 Frais agrégés – Mixte/MDR

**Si vous avez demandé une tarification au Taux de Remise Commerçant (Merchant Discount Rate) (Mixte) ou une tarification IC+, comme stipulé à l'Annexe 1, vous acceptez que, en référence à l'obligation prévue par le Règlement (UE) 2015/751, qui fait partie intégrante du droit Britannique en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (UK IFR), vous avez choisi de vous voir facturer des Frais Mixtes tels que définis à l'annexe 1 du contrat. Vous comprenez que vous pouvez demander des Frais non mixtes et des informations spécifiques sur les composantes de ces Frais applicables à chaque catégorie et marque de cartes de paiement pour les cartes soumises au Règlement (UE) 2015/751 et conformément à celui-ci.**

### 6.13 Informations

Vous avez choisi de recevoir les informations relatives aux Transactions de paiement individuelles que nous sommes tenus de fournir sous forme agrégée. Ces informations comprennent :

6.13.1 la référence vous permettant d'identifier la Transaction de paiement par carte ;

6.13.2 le montant de la Transaction de paiement dans la devise dans laquelle votre compte est crédité ; et

6.13.3 le montant des frais liés à la Transaction de paiement par carte, en indiquant séparément le Taux de Remise Commerçant et le montant de la commission d'Interchange.

## 7. Conversion et Devises

7.1 En signant le Contrat, vous nous autorisez à convertir les Devises de Transaction dans les Devises de Règlement applicables convenues entre les Parties lorsque ces montants sont reçus par nous ou payables par vous dans une Devise de Transaction différente de la Devise de Règlement. Pour éviter toute ambiguïté, si une Devise de Transaction n'est pas prise en charge en tant que Devise de Règlement, les montants désignés seront convertis en **Euros (EUR)** si vous êtes un **Commerçant de l'UE/EEE**, ou en **livres sterling (GBP)** si vous êtes un **Commerçant du Royaume-Uni**, après quoi ils seront convertis dans la Devise de Règlement demandée.

7.2 Les conversions seront effectuées en utilisant le Taux de Change. Nous mettrons le Taux de Change à votre disposition via des rapports périodiques. Vous recevrez également les informations relatives au Taux de Change applicable sur demande écrite nous étant adressée.

7.3 Toutes les Transactions et tous les fonds de règlement sont soumis à notre audit et à notre examen final et peuvent être ajustés en cas d'inexactitudes ou d'erreurs.

7.4 Le traitement et le règlement des Transactions du commerçant peuvent donner lieu à des Rétrofacturations, des Remboursements, des Pénalités et/ou des Ajustements, dont vous êtes responsable et que vous devrez couvrir intégralement.

7.5 Vous devez maintenir un solde de compte nul ou positif dans chaque devise à tout moment pendant et après la durée du Contrat. Si, à tout moment, les fonds de règlement ne sont pas suffisants pour couvrir les montants que vous nous devez en vertu du Contrat, vous devrez transférer le montant total des fonds dus conformément à nos instructions dans les quatorze (14) jours calendaires suivant la réception d'un avis écrit.

7.6 En outre, vous nous autorisez à recouvrer les montants dus en vertu du Contrat dans la Devise de Règlement tel que convenu entre les Parties si les fonds ne sont pas disponibles dans la Devise de Transaction indiquée dans le Contrat ou dans tout avis ultérieur le modifiant.

## **8. Garanties Financières**

### **8.1 Réserve**

8.1.1 Nous pouvons constituer, maintenir ou augmenter une Réserve sous réserve d'une évaluation de votre profil de risque et du niveau de risque de crédit impliqué. La Réserve serait fixée à un montant raisonnablement proportionnel au montant de l'exposition et au risque de crédit impliqué.

8.1.2 Tous les fonds que nous détenons en tant que Réserve seront conservés conformément à la Loi Applicable. La Réserve peut être utilisée pour toute forme d'indemnisation contractuelle telle que définie dans le Contrat, y compris les montants que vous n'avez pas payés à leur échéance, ce qui peut par exemple inclure le remboursement de paiements aux Réseaux de Cartes au titre d'Ajustements et/ou de Rétrofacturations potentielles. En outre, une garantie peut également être exigée à titre de sûreté contre les responsabilités potentielles découlant du Contrat lorsque nous pensons raisonnablement que vous ne serez probablement pas en mesure de payer les montants qui nous sont dus en vertu du présent Contrat en raison de votre profil de risque, par exemple lorsque nous ne sommes pas en mesure de déterminer avec certitude votre situation individuelle alors que les calculs d'exposition sont élevés sur la base des informations financières que vous avez fournies.

8.1.3 En outre, nous nous réservons le droit de conserver la Réserve et/ou toute autre garantie ou sûreté demandée pendant la période que nous estimons raisonnablement nécessaire pour couvrir le risque que vous ne payiez pas les Ajustements ou d'autres obligations que vous avez envers nous, sous réserve d'une période maximale de six (6) mois après la résiliation du Contrat ou de six (6) mois après que les biens et/ou services de la dernière Transaction traitée ont été livrés au Titulaire de Carte, la date la plus tardive prévalant (la « Période de Rétrofacturation»). Toutefois, si, à l'expiration de la Période de Rétrofacturation, des Ajustements ou d'autres obligations de votre part au titre du Contrat restent en suspens ou en attente, nous pouvons prolonger la Période de Rétrofacturation dans la mesure nécessaire pour couvrir ces Ajustements et/ou autres obligations. Nous libérerons la Réserve et/ou toute autre garantie ou sûreté demandée ainsi que tout solde impayé dès que cela sera raisonnablement possible après l'expiration de la Période de Rétrofacturation ou de la période prolongée. Les intérêts sur les montants en souffrance sont dus : pour **les Commerçants de l'UE/EEE**, le taux d'intérêt est calculé conformément à la Directive 2011/7/UE sur les Retards de Paiement. Pour **les Commerçants Britanniques**, le taux d'intérêt est de 2 % au-dessus du taux bancaire de la Bank of England ou (s'il est inférieur) du taux d'intérêt légal maximal autorisé par la Loi Britannique, à compter de la date d'échéance du paiement jusqu'à la réception du paiement.

8.1.4 Nous pouvons conserver en tant que Réserve des fonds que nous serions autrement tenus de vous verser. Si nous exigeons, conformément au présent Contrat, que vous transfériez des fonds supplémentaires dans la Réserve, nous pouvons, entre autres recours, résilier le Contrat ou suspendre la fourniture des Services en vertu du Contrat si vous ne procédez pas à ce transfert dans un délai raisonnable tel que demandé par nous.

8.1.5 En outre, et sans préjudice de la Réserve, nous pouvons bloquer et retenir un pourcentage ou la totalité des fonds de règlement à titre de couverture contre les pertes réelles et raisonnablement prévisibles résultant de Rétrofacturations, Pénalités, Frais d'Evaluation et/ou Frais que nous ne pouvons pas récupérer. En outre, nous pouvons (sans préjudice de tout autre droit dont nous pourrions disposer) reporter le règlement des sommes qui vous sont dues, à notre seule (mais raisonnable) discrétion, pendant une période déterminée dans le cas où (i) vous ne fournissez pas les informations dans les délais fixés ci-dessous ; (ii) les informations financières indiquent une détérioration de votre situation financière ; (iii) il existe des soupçons de Transactions frauduleuses liées à des activités illégales et/ou (iv) il existe un risque accru pour nous, jusqu'à ce que nous ayons (en agissant rapidement) mené à bien notre enquête à notre satisfaction raisonnable. Vous devrez, dans la mesure du raisonnable, coopérer pleinement au processus d'enquête. Vous devrez exercer les droits stipulés dans la présente section de bonne foi. Si votre situation financière et votre profil de risque s'améliorent, selon notre appréciation raisonnable, nous vous restituerons tout ou partie des fonds retenus au-delà de la Réserve.

## 8.2 Compensation

Nous pouvons à tout moment, sans préavis ni consentement préalable, compenser tout ou partie de toute dette que vous avez (y compris, par exemple, toute dette relative aux Ajustements, aux Rétrofacturations, aux Frais et aux Pénalités) par tout ou partie de toute dette que vous ou l'un de vos affiliés avez. Nous pouvons procéder à une compensation pour des dettes existantes ou présumées en cas d'amendes ou d'augmentation soudaine des Rétrofacturations, liquidées ou non, et que ces dettes découlent du ou soient liées au présent Contrat ou de tout autre accord entre vous et nous ou nos affiliés. Si les dettes à compenser sont libellées dans des devises différentes, nous pouvons convertir l'une ou l'autre de ces dettes à un taux de change de marché raisonnable aux fins de la compensation.

## 8.3 Garantie

8.3.1 Nous pouvons, conformément à la clause de Réserve 8.1 et après discussion avec vous, exiger que vous vous assuriez, dans les trente (30) jours (ou tout délai plus long jugé raisonnable) suivant la réception de notre demande écrite, qu'une ou plusieurs personnes jugées raisonnablement satisfaisantes par nous nous fournissent une garantie, une indemnisation, une réserve de trésorerie ou toute autre garantie (y compris le remplacement de toute garantie existante) sous la forme et sur les actifs que nous pouvons raisonnablement exiger afin de garantir, à notre satisfaction raisonnable, l'exécution de vos obligations (y compris les obligations éventuelles ou potentielles) de temps à

autre en vertu du présent Contrat, à condition que nous ayons des motifs raisonnables de croire que vous ne serez probablement pas en mesure de payer les montants qui nous sont dus en vertu du présent Contrat.

8.3.2 Nous ne prendrons et ne maintiendrons qu'une Réserve, une garantie, une indemnisation, une réserve de trésorerie ou toute autre sûreté conformément à la présente clause ou à d'autres stipulations du présent Contrat, qui soit raisonnablement proportionnelle aux pertes ou aux coûts que nous prévoyons raisonnablement subir ou engager en raison de votre défaut de paiement des Ajustements ou d'autres dettes que vous avez envers nous en vertu du présent Contrat.

8.3.3 Nous serons en droit de vous facturer les frais externes raisonnables que nous aurons engagés pour obtenir la garantie, l'indemnisation, la réserve de trésorerie ou toute autre sûreté visée dans la présente clause.

## **9. Droits de Propriété Intellectuelle ; Confidentialité**

9.1 Tous les droits de propriété intellectuelle afférant aux Services et toute partie de ceux-ci, y compris tous les dérivés, modifications et améliorations de ceux-ci, nous appartiennent exclusivement. Vous vous interdisez toute tentative d'intrusion, de piratage, de rétro-ingénierie, de décompilation ou de désassemblage du Service ou de toute partie de celui-ci, à quelque fin que ce soit.

9.2 Le Contrat ne transfère pas, et n'a pas pour objet de transférer, à l'une des Parties les Droits de Propriété Intellectuelle détenus par une autre Partie à la Date d'Entrée en Vigueur, ni les Droits de Propriété Intellectuelle créés, acquis ou développés pendant la durée du Contrat. Vous n'acquerez aucun Droit de Propriété Intellectuelle sur les Services, ni sur les données qui pourraient être mises à votre disposition en vertu du présent Contrat. Vous consentez à ce que nous utilisions ou mentionnions toute marque, tout logo, tout contenu protégé par le droit d'auteur, toute dénomination commerciale ou tout autre Droit de Propriété Intellectuelle similaire dans tout support promotionnel ou documentation, tout contrat ou sur tout site web. Vous pouvez révoquer ce consentement à tout moment en nous adressant une notification écrite. À la résiliation du Contrat, chaque Partie supprimera toute référence aux autres Parties de tout support promotionnel ou documentation, de tout contrat ou de tout site web.

9.3 Chaque Partie s'engage à préserver la confidentialité et à ne divulguer à aucun tiers les Informations Confidentielles. Vous reconnaissez et acceptez que les Informations Confidentielles

que vous fournissez en vertu du présent Contrat, y compris, sans s'y limiter, les données à caractère personnel, puissent être utilisées, divulguées ou traitées par nous et nos affiliés, pour l'une ou l'ensemble des fins suivantes : (i) pour se conformer à la Loi Applicable, à une décision de justice ou à toute autre procédure judiciaire ; (ii) pour administrer et mettre en œuvre le Contrat, y compris, lorsque cela est prévu dans le présent Contrat, effectuer des vérifications d'identité et de solvabilité à votre égard et à l'égard de vos mandants ; (iii) pour mener, surveiller et analyser nos activités ; (iv) pour commercialiser et vous vendre les produits et services que nous proposons, qu'ils soient liés aux Services ou non ; (v) pour obtenir des conseils auprès de conseillers professionnels ; (vi) à des investisseurs tiers ou à des investisseurs potentiels de notre société ou leurs affiliés respectifs en cas de vente, de cession, de fusion ou de transfert de notre activité ou de celle de nos affiliés, ou pour obtenir un financement pour notre activité, ou dans le cadre de négociations liées à cet objectif.

9.4 Les Informations Confidentielles n'incluent pas les informations qui :

9.4.1 au moment de leur divulgation, ou par la suite, sont ou deviennent généralement accessibles au public sans que cela soit imputable à une faute de la Partie destinataire ou ses employés ;

9.4.2 dont il est démontré qu'elles ont été acquises ou développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans violation du présent accord ;

9.4.3 était connue de la Partie destinataire avant qu'elle ne reçoive des Informations Confidentielles de la Partie divulgateuse ; ou

9.4.4 est mise à la disposition de la Partie destinataire par un tiers sans restriction de divulgation et sans violation d'une obligation de non-divulgation.

9.5 Il incombe à la Partie destinataire de prouver que l'une des conditions susmentionnées est remplie.

9.6 Si la Partie destinataire, ou l'un de ses administrateurs, dirigeants et/ou employés, est légalement contrainte par une ordonnance judiciaire écrite ou toute autre décision administrative de divulguer des Informations Confidentielles, la Partie destinataire en informera sans délai la Partie divulgateuse par écrit (dans la mesure où la loi le permet) et coopérera raisonnablement avec la Partie divulgateuse afin de minimiser l'étendue de cette divulgation. La Partie destinataire ne divulguera que le minimum d'Informations Confidentielles légalement requis et mettra tout en œuvre pour obtenir l'assurance que ces Informations Confidentielles bénéficieront d'un traitement confidentiel.

## **10. Utilisation des Logos et des Marques**

10.1 Vous nous autorisez à utiliser vos logos et/ou marques à des fins de marketing sur notre site web et/ou sur nos supports marketing.

10.2 Nous reconnaissons que vos logos et/ou marques sont votre propriété exclusive et que toute utilisation que nous en faisons ne nous confère aucun droit, titre ni intérêt quelconque sur les logos et/ou marques pendant la durée du Contrat.

10.3 Nous n'utiliserons et n'afficherons vos logos et/ou marques que sous une forme et dans un style qui ne vous diffament pas et ne sont pas raisonnablement susceptibles de vous diffamer ou de vous porter préjudice de quelque manière que ce soit, et nous ne prétendons en aucune manière détenir un droit, un titre ou un intérêt sur les logos et/ou marques. Vous conservez l'intégralité des droits et goodwill attachés à vos logos et/ou marques.

## **11. Protection des Données et Confidentialité**

11.1 Sauf indication contraire, les termes en majuscules dans la présente clause ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans l'Avenant Traitement des Données disponible à l'adresse suivante : <https://www.shift4.com/s4i-dpa>. Dans un souci de clarté, les stipulations de l'Avenant Traitement des Données font partie intégrante du présent Contrat et, en cas de conflit entre la présente clause et l'Avenant Traitement des Données, les stipulations de l'Avenant Traitement des Données prévaudront.

11.2 Les Parties reconnaissent par les présentes que :

11.2.1 la détermination du type de cartes et/ou de Transactions que nous acceptons n'inclut pas l'étendue, le degré et la quantité de Données à Caractère Personnel à traiter, cette détermination étant effectuée uniquement par vous ;

11.2.2 les comptes bancaires sur lesquels le règlement est demandé sont déterminés par vous et nous ne traitons pas de Données à Caractère Personnel pour effectuer le règlement ;

11.2.3 nous utilisons des données anonymisées et agrégées à des fins de reporting conformément à nos obligations légales ; et

11.2.4 en cas de Rétrofacturation, nous pouvons accéder à toutes les données du Titulaire de Carte et les traiter, y compris, sans s'y limiter, le prénom, le nom et le montant de la Transaction, afin de

vérifier et d'effectuer la Rétrofacturation uniquement à votre demande ou à celle du Titulaire de Carte et conformément à leurs instructions.

11.3 Compte tenu de ce qui précède, les Parties reconnaissent et conviennent par les présentes que, dans le cas où nous traitons des données qui constituent des Données à Caractère Personnel au sens des Lois sur la Protection des Données, nous agissons uniquement sur vos instructions et, par conséquent, agissons uniquement en tant que sous-traitant. L'Avenant Traitement des Données du présent Contrat régit la relation entre vous, en tant que Responsable de Traitement, et nous, en tant que Sous-Traitant, conformément à l'article 28 (3), du RGPD.

11.4 Sans préjudice du fait que nous agissons en tant que Sous-Traitant de vos données à caractère personnel, nous pouvons, afin de nous conformer à nos obligations légales en vertu de la législation AML, vous demander des données de diligence raisonnable relatives aux clients, conformément à la clause de Diligence Raisonnable prévue aux présentes. Dans la mesure où nous formulons cette demande, nous nous conformerons à nos obligations en tant que Responsable de Traitement des Données à Caractère Personnel.

## 12. Indemnités

**REMARQUE IMPORTANTE : vous devez lire attentivement les présentes stipulations relatives à l'indemnisation. Elles offrent des protections importantes pour vous et pour nous. Les indemnités prévues dans la présente clause s'ajoutent à toute autre indemnité prévue par le présent Contrat ou en rapport avec celui-ci et n'affectent en rien ces dernières.**

12.1 **Vous serez responsable et devrez nous indemniser, nous défendre et nous dégager de toute responsabilité**, y compris nos affiliés, nos employés, nos administrateurs, nos agents et tout Réseau de cartes (ci-après dénommés individuellement une « Partie Indemnisée ») **contre :**

12.1.1 toute **réclamation formulée par des tiers**, qu'elle soit envisagée, invoquée ou introduite à l'encontre de toute Partie Indemnisée, **découlant de l'exercice de ses activités en vertu du présent Contrat** ; et

12.1.2 de toutes **les autres réclamations** (de tiers ou autres), actions, procédures et de toutes les Pertes payées ou subies par toute Partie Indemnisée **résultant de votre violation du présent Contrat** ; et

12.1.3 **les réclamations et Pertes résultant de ou liées à (i) toute Transaction traitée en vertu du présent Contrat ; (ii) toute activité inappropriée de votre part, y compris l'utilisation inappropriée des marques du Réseau de Cartes ; (iii) un Cas de Défaillance ; (iv) votre violation**

**des Règles du Réseau de Cartes ou de la Loi Applicable ; (v) toute fausse déclaration, activité frauduleuse ou criminelle de votre part.** Cette responsabilité n'est pas limitée par une quelconque limitation de responsabilité qui pourrait être énoncée ailleurs dans le présent Contrat, à moins que cette limitation ne soit requise par la Loi Applicable. L'indemnisation prévue dans la présente clause ne s'applique pas à toute réclamation, action, procédure ou Perte si et dans la mesure où celle-ci découle ou résulte d'une violation par une Partie Indemnisée (qu'il s'agisse ou non de la Partie Indemnisée cherchant à se prévaloir de l'indemnisation) de la Loi Applicable, du présent Contrat ou des Règles du Réseau de Cartes, ou de tout fait générateur de responsabilité délictuelle, manquement à une obligation légale, fraude, fausse déclaration ou autre comportement illicite de ladite Partie Indemnisée, ou à la suite d'un acte ou d'une omission de toute personne agissant sur les instructions de ladite Partie Indemnisée.

12.2 Vous reconnaissez et acceptez que nous disposons d'un pouvoir discrétionnaire complet et raisonnable pour accepter, contester, transiger ou traiter de toute autre manière toute réclamation formulée à notre encontre découlant d'une Transaction ou liée de quelque manière que ce soit au présent Contrat, et que notre décision vous sera opposable.

12.3 Nous nous engageons à vous indemniser, à vous défendre et à vous dégager de toute responsabilité, y compris vos affiliés, vos employés, vos administrateurs et vos agents (ci-après dénommés collectivement « Vos Parties Indemnisées ») contre toute réclamation formulée par des tiers, qu'elle soit envisagée, invoquée ou introduite à l'encontre de l'une de Vos Parties Indemnisées, découlant d'une violation de notre part des Règles du Réseau de Cartes (ne résultant pas, directement ou indirectement, de vos activités commerciales), et/ou de toute fausse déclaration de notre part ou de toute activité frauduleuse ou criminelle de notre part.

12.4 Vous devrez nous apporter toute l'assistance raisonnable dont nous pourrions avoir besoin dans le traitement de toute réclamation ou action intentée à notre encontre par un Titulaire de Carte ou un émetteur de Carte, et nous serons en droit de régler ou de traiter de toute autre manière ces réclamations ou actions à notre seule discrétion.

### **13. Décharge et Responsabilités**

13.1 Nous fournissons les Services en faisant preuve de diligence et de compétence raisonnables. Sauf stipulation contraire expressément prévue ci-dessus, nous n'offrons aucune autre garantie, assurance ou engagement concernant l'exécution de ces Services, et aucune stipulation du présent Contrat ne constituera une telle garantie. Vous acceptez et reconnaissez expressément que toutes

les autres conditions, stipulations, engagements et garanties concernant les Services (y compris, sans s'y limiter, la qualité, la performance, l'adéquation ou l'aptitude à un usage particulier) sont par les présentes exclus dans la mesure permise par la Loi Applicable.

13.2 Nous serons dégagés de notre responsabilité en cas d'inexécution partielle ou totale des obligations prévues aux présentes, si cette inexécution est due à des circonstances de Force Majeure que nous ne pouvions raisonnablement prévoir ou empêcher. En cas de Force Majeure, l'exécution de nos obligations au titre du présent Contrat sera, dans la mesure où elle est affectée par la Force Majeure, suspendue pendant la durée des circonstances en question, à moins que la suspension/l'exécution de ces obligations ne soit, selon notre avis raisonnable, pas raisonnable ou pratique, auquel cas nous serons en droit de résilier immédiatement le contrat conformément aux stipulations de la clause 15 (la Clause de Résiliation). En cas de Force Majeure, nous vous en informerons par écrit dès que cela sera raisonnablement possible. La notification contiendra des informations sur la nature des circonstances et, si possible, une évaluation de leur impact sur la possibilité d'exécuter nos obligations au titre du présent Contrat.

13.3 À l'exception des obligations d'indemnisation susmentionnées, de la violation de la Loi Applicable, ou d'une faute dolosive ou d'une fraude, dans la mesure maximale permise par la Loi Applicable :

13.3.1 Notre responsabilité agrégée maximale au titre du présent Contrat, découlant de celui-ci ou s'y rapportant, ne dépassera pas le montant total de notre chiffre d'affaires réalisé au cours des douze (12) mois précédant la date à laquelle la responsabilité est apparue pour la première fois.

13.3.2 Nous ne serons pas responsables des pertes de bénéfices, des pertes d'usage, des coûts d'acquisition de biens ou de services de substitution, ni des dommages-intérêts spéciaux, punitifs, accessoires, indirects ou consécutifs, quelle qu'en soit la cause, qu'il s'agisse d'une violation du contrat, d'un fait générateur de responsabilité délictuelle (y compris la négligence et la responsabilité sans faute) ou autre, que nous ayons été informés ou non de la possibilité de tels dommages.

13.4 Nos obligations de règlement au titre du présent Contrat ne sont pas soumises au plafond prévu à la clause 13.3.1.

13.5 Les parties conviennent par les présentes que tous les Frais, Ajustements et/ou charges imposés par les Règles du Réseau de Carte (soit directement à Votre rencontre, soit indirectement par Notre

intermédiaire) en rapport avec tout acte ou omission commis de manière intentionnelle ou par négligence de votre part (à l'exception des actes ou des omissions de votre part sur instruction de notre part ou d'un Réseau de Carte, ou comme requis en vertu du présent Contrat, la Loi Applicable ou les Règles du Réseau de Cartes), relèveront de votre responsabilité et vous seront facturés.

13.6 Vous reconnaissez et acceptez que pendant la durée du présent Contrat et après sa résiliation ou son expiration pour quelque raison que ce soit, vous continuerez à assumer la responsabilité des Rétrofacturations, Pénalités, Frais, Ajustements et obligations d'indemnisation en vertu du présent Contrat, ainsi que de tous les autres montants exigibles ou susceptibles de devenir exigibles en vertu du présent Contrat. Vous nous verserez, sur simple demande, la valeur des Rétrofacturations, Pénalités et Ajustements. La présente clause ne s'applique pas aux Rétrofacturations, Pénalités, Ajustements ou autres montants devenus exigibles à la suite d'un manquement de notre part, tel qu'une violation du présent Contrat, de la Loi Applicable ou des Règles du Réseau de Cartes (à moins que, dans le cas d'une violation des Règles du Réseau de Cartes, cette violation ne résulte d'un manquement de votre part). Cette responsabilité n'est soumise à aucune limitation de responsabilité qui pourrait être mentionnée ailleurs dans le présent Contrat.

## **14. Modification ; Suspension**

14.1 Sans préjudice de ses autres droits en vertu du présent Contrat, nous nous réservons le droit de modifier immédiatement les Conditions Operationnelles et/ou de suspendre la fourniture de tout ou partie des Services si et dans la mesure où cela constitue une réponse proportionnée et raisonnable à un ou plusieurs des événements suivants :

14.1.1 Vous vous livrez (ou nous pensons raisonnablement que vous pourriez vous livrer) à des activités frauduleuses, ou enfreignez de toute autre manière la Loi Applicable en rapport avec la réception des Services ;

14.1.2 Vous n'êtes pas en mesure ou refusez de remplir vos obligations financières au titre du Contrat, et :

14.1.2.1 Vous devez des Frais, des Ajustements et/ou toute autre somme en vertu du présent Contrat ;

14.1.2.2 le solde de l'un de vos MID est négatif ;

14.1.3 Vous êtes incapable ou refusez de respecter vos obligations contractuelles futures importantes en vertu du présent Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les Rétrofacturations excessives ;

14.1.4 Vous manquez substantiellement à votre obligation de fournir les documents (originaux) demandés conformément au Contrat ou ne répondez pas de manière répétée et en temps opportun à nos communications ;

14.1.5 votre profil de risque et/ou vos Transactions se sont considérablement détériorés, notamment, mais sans s'y limiter, à la suite d'une escalade de la fraude, des Rétrofacturations ou des niveaux, nombres et/ou volumes de Rétrofacturations excessives ;

14.1.6 La loi Applicable ou les Règles du Réseau de cartes (ou le Réseau de Cartes lui-même) exigent une suspension et/ou une modification ;

14.1.7 les Transactions concernent des biens et/ou des services ne relevant pas des activités commerciales convenues avec nous, ce qui pourrait entraîner une violation de la Loi Applicable de notre part et/ou de la vôtre ;

14.1.8 Vous subissez une compromission substantielle des données, telle que spécifiée dans l'Avenant Traitement des Données ; ou

14.1.9 un Cas de Défaillance survient.

14.2 Dans tous les cas, vous devez nous apporter une assistance raisonnable pour la prévention et la détection de la fraude ;

14.3 Si l'un des motifs spécifiés dans la section précédente persiste pendant plus de dix (10) Jours Ouvrables ou toute autre période plus courte, à notre discrétion raisonnable, après la suspension, nous aurons le droit de résilier le Contrat. Les stipulations de la présente section ne portent pas atteinte à notre droit de résilier le présent Contrat conformément à la clause 15 (Clause de Résiliation).

14.4 Nous déclinons toute responsabilité pour les Pertes que vous pourriez attribuer à toute modification, suspension et/ou résiliation du présent Contrat et/ou des Services conformément au présent Contrat, y compris, sans s'y limiter, la retenue des fonds de règlement.

14.5 Si vous êtes un **Commerçant Britannique**, des conditions supplémentaires s'appliquent dans la dernière section intitulée « **Pour les Commerçants Britanniques** » ci-dessous.

## 15. Durée et Résiliation

15.1 **Durée.** Le présent Contrat prend effet à la Date d'Entrée en Vigueur et s'applique pour une période de vingt-quatre (24) mois. Le Contrat est automatiquement renouvelé pour des périodes supplémentaires de douze (12) mois. La « Durée » correspond à la période allant de la Date d'Entrée en Vigueur jusqu'à la résiliation du présent Contrat.

**Résiliation.** Chaque Partie peut résilier le présent contrat en adressant à l'autre partie un préavis écrit de soixante (60) jours.

15.2 L'une ou l'autre des Parties peut résilier le présent Contrat plus tôt :

15.2.1 en cas de manquement substantielle de la part de l'autre Partie, à condition qu'un premier avis écrit ait été donné concernant tout manquement allégué et que ce manquement n'ait pas été corrigé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la réception de l'avis écrit ; ou

15.2.2 si une Partie est incapable de payer ses dettes à leur échéance, ou fait faillite ou devient insolvable, ou se trouve sous le contrôle d'un séquestre ou d'un administrateur, d'un liquidateur provisoire, liquidateur ou d'un administrateur pour une partie substantielle de ses actifs, ou fait l'objet d'une saisie sur l'un de ses biens, ou si une requête en ouverture d'une procédure de liquidation est déposée et que cette requête n'est pas levée, satisfaite ou retirée dans un délai de trente (30) jours calendaires, les autres Parties ont alors le droit de résilier le présent Contrat par notification écrite, et cette résiliation prendra effet à la date indiquée dans ladite notification.

15.3 **Résiliation immédiate.** Sans préjudice de ce qui précède, nous nous réservons le droit de résilier le Contrat avec effet immédiat, que ce soit pour tout ou partie des Services, si l'un des événements suivants se produit :

15.3.1 un Cas de Défaillance ; ou

15.3.2 un changement de contrôle au sein de votre société, de ses activités et/ou de votre lieu d'implantation, et que ce changement n'est pas accepté par nous ; ou

15.3.3 nous y sommes contraints par un Réseau de Cartes, une autorité de régulation ou en vertu de toute Loi Applicable à nous-mêmes ou à vous ; ou

15.3.4 lorsque, en cas de Force Majeure, nos obligations d'exécution au titre du présent Contrat ne sont ni raisonnables ni pratiques.

15.4 Nous pouvons accepter - à notre seule discrétion - de prendre en charge le traitement des Remboursements après la notification de résiliation jusqu'à la date de votre déconnexion définitive, à condition que vous versiez à l'avance le montant de ces Remboursements.

15.5 En cas de résiliation du présent Contrat par l'une ou l'autre des Parties, pour quelque raison que ce soit : (i) vous cesserez immédiatement d'utiliser les Services, (ii) chaque Partie restituera à l'autre Partie toutes les Informations Confidentielles de cette dernière en sa possession, à moins qu'elle ne soit tenue de conserver ces informations pour se conformer à la Loi Applicable, et tous les Frais et/ou Ajustements et/ou Rétrofacturations en suspens (qui pourraient nous être notifiés à tout moment après la Résiliation du Contrat) deviendront exigibles et payables. Les clauses 8, 9, 12, 13 et 15 resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat.

15.6 Les obligations des Parties concernant les Transactions traitées avant la résiliation survivront à la résiliation. Les fonds liés aux Transactions traitées avant la résiliation peuvent être différés jusqu'à ce que vous ayez payé toutes les sommes qui nous sont dues en vertu du présent Contrat.

15.7 Dans le cas où le règlement sur le Compte Désigné ne serait pas possible après la résiliation du Contrat et l'expiration du délai de Rétrofacturation, pour toute raison qui ne nous est pas imputable, tous les fonds de règlement vous appartenant seront transférés vers un autre compte détenu à votre nom, tel que vous l'aurez spécifié, sous réserve de nos critères d'acceptation. Si, pour toute raison raisonnablement justifiable, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer le règlement sur le Compte Désigné ou sur tout autre compte que vous aurez désigné, nous pouvons, en agissant de manière raisonnable, exercer l'une des options ci-dessous à vos frais :

(i) consigner les fonds auprès de la juridiction compétente, en remplissant une déclaration de consignation et par la remise effective des fonds ; ou

(ii) conserver les fonds sur l'un de nos comptes, qui peut être un compte sur lequel sont également détenus des fonds appartenant à d'autres clients et qui n'ont pas été réclamés.

(iii) Nous serons en droit de convertir tout montant remboursable à tout moment avant ou à la date du remboursement, au Taux de Change en vigueur.

## 16. Généralités

16.1 Le Contrat que vous avez signé constitue l'intégralité de l'accord entre vous et nous et remplace tout accord ou déclaration antérieur, oral ou écrit, concernant l'objet du présent Contrat.

### 16.2 MODIFICATIONS

**Nous pouvons réviser le Contrat et mettre en œuvre des modifications de temps à autre en vous adressant un préavis écrit d'au moins 60 jours. Nous pouvons mettre en œuvre des modifications plus rapidement d'un commun accord avec vous par écrit.**

**Si nous apportons des modifications au Contrat afin de nous conformer à la Loi Applicable ou aux exigences imposées par le Réseau de Carte concerné, y compris toute modification des [Lignes Directrices des Réseaux de Carte, de la Politique en matière de Fraude et de Rétrofacturation](#), ou des frais ou charges appliqués par les Réseaux de Carte, nous pouvons appliquer des délais de préavis plus courts si nécessaire pour nous conformer à l'exigence et/ou à la modification concernée.**

**Si vous n'acceptez pas ces modifications, vous pouvez résilier le Contrat en nous adressant un préavis écrit d'au moins un mois.**

16.3 Vous ne pouvez céder, donner en novation ou transférer de quelque manière que ce soit le présent Contrat ou l'un de vos droits et/ou obligations en vertu du présent Contrat, ni aucune partie de celui-ci, ni aucun avantage ou intérêt y afférent, à un tiers sans notre consentement écrit, lequel ne sera pas refusé sans motif raisonnable ; nous pouvons céder, donner en novation ou transférer de quelque manière que ce soit le présent Contrat en vous en informant au préalable.

16.4 Si une partie du présent Contrat est déclarée invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, cette partie sera réputée modifiée dans la mesure nécessaire pour la rendre valide et applicable, et de la manière qui reflète le plus fidèlement l'intention des Parties ; si elle ne peut être ainsi modifiée, elle sera alors supprimée, et cette suppression n'affectera pas la validité des autres parties, qui resteront en vigueur et de plein effet.

16.5 Le fait pour une partie de ne pas exiger ou de ne pas faire respecter par l'autre partie l'une des stipulations du présent Contrat, ou de ne pas exercer les droits ou recours prévus par le présent Contrat ou par la loi, ne sera pas interprété comme une renonciation à son droit de faire valoir ou de se prévaloir de cette stipulation, de ce droit ou de ce recours dans ce cas ou dans tout autre cas.

16.6 **LITIGES. Si vous avez une réclamation concernant le présent Contrat, veuillez contacter [support.europe@shift4.com](mailto:support.europe@shift4.com) .**

16.6.1 Pour **les Commerçants Britanniques**, des conditions supplémentaires s'appliquent dans la dernière section intitulée « **Pour les Commerçants Britanniques** » ci-dessous.

16.7 Le présent Contrat peut être signé en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original, mais qui, pris ensemble, seront considérés comme un seul et même contrat.

**POUR LES COMMERÇANTS BRITANNIQUES**  
**Si vous êtes un Commerçant Britannique, les conditions suivantes s'appliquent**

**RÈGLEMENT**

**La clause suivante remplace la sous-clause 6.10**

Lorsque cela est pertinent, les Parties conviennent que les stipulations suivantes des PSRs ne s'appliquent pas les Parties :

(i) la partie 6 des PSRs (qui prévoit entre autres choses, des obligations relatives à la fourniture au Commerçant de certaines informations transactionnelles et autres, et qui encadre certaines charges,) ;

(ii) les dispositions suivantes de la partie 7 des PSRs : 66(1) (charges), 67(3), (4) (withdrawal of consent), 75 (evidence on authentication and execution), 77 (payer or payee's liability for unauthorised transactions), 79 (Refunds for direct debits), 80 (requests for direct debit Refunds), 83 (revocation of a payment order), 91 (defective execution of payer-initiated transactions), 92 (defective execution of payee-initiated transactions) et 94 (liability for charges and interest), et

(iii) que le délai prévu à l'article 74, paragraphe 1 (notification of unauthorised or incorrectly executed transactions) des PSRs soit porté à six (6) mois.

**MODIFICATION ; SUSPENSION**

**La clause suivante est ajoutée : Sous-clause 14.5**

Lorsque nous refusons de régler des fonds, nous devons (sauf si la Loi Applicable l'interdit) vous notifier :

(i) ce refus,

(ii) si et dans la mesure du possible, les motifs de ce refus ; et

(iii) lorsqu'il est possible de fournir les motifs du refus et que ces motifs sont liés à des faits, la procédure à suivre pour rectifier toute erreur factuelle ayant conduit au refus.

Nous vous transmettrons ou mettrons à votre disposition toute notification visée à la clause 14.5 par écrit par courrier électronique, et dans les meilleurs délais, et en tout état de cause dans les délais spécifiés à l'article 86 des PSRs.

Lorsqu'un refus visé à la clause 14.5 ci-dessus est raisonnablement justifié, nous pouvons vous facturer une somme raisonnable pour couvrir nos propres frais liés à ce refus.

## **GÉNÉRALITÉS**

**La clause suivante est ajoutée : Sous-clause 16.6.1**

**Litiges concernant les « Micro Entreprises » :**

**Si vous répondez aux critères d'une « MICRO ENTREPRISE » ou d'une « SMALL CHARITY » (tels que définis dans les PSRs) au moment où vous déposez une plainte, vous pouvez être en droit de saisir le Financial Ombudsman Service d'une plainte non résolue. Les critères d'éligibilité et les procédures applicables sont disponibles auprès du Financial Ombudsman Service, Exchange Tower, Londres E14 9SR, ainsi que sur son site web à l'adresse : [www.financial-ombudsman.org.uk](http://www.financial-ombudsman.org.uk). Vous pouvez contacter le Financial Ombudsman Service en utilisant les coordonnées fournies sur son site web ou, si vous remplissez les conditions requises, lui faire part de votre réclamation en ligne (via <https://help.financial-ombudsman.org.uk/help>).**